# Devoir surveillé – La République française

La Constitution de 1958 et ses révisions ; les cohabitations ; du quinquennat à l'Assemblée sans majorité ; l'approfondissement de la décentralisation ; la parité et les nouveaux droits ; la laïcité réaffirmée en 2004 et débattue.

Durée : 120 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · Histoire-Géographie Terminale

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

*Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.*

## Exercice 1 – Notions ★★ *(4 pts)*

Pour chaque couple de notions, donnez une définition précise de chacune, puis illustrez la différence par un exemple daté (1 point par couple).

a) Révision constitutionnelle / loi organique.

b) Fait majoritaire / majorité relative.

c) Décentralisation / déconcentration.

d) Signe religieux ostensible / signe discret.

## Exercice 2 – Composition : les institutions à l'épreuve ★★★ *(8 pts)*

Sujet : « Les institutions de la Ve République à l'épreuve, de la deuxième cohabitation à l'Assemblée sans majorité (1993-2024) ». Rédigez une composition en suivant les étapes ci-dessous.

a) Introduction : après une accroche, définissez « institutions », justifiez les bornes, posez la problématique et annoncez le plan. (2 pts)

b) Première partie : un exécutif partagé, le temps des cohabitations (trois idées, chacune appuyée sur un exemple daté). (2 pts)

c) Deuxième partie : le quinquennat, moteur de la présidentialisation, et la tentative de rééquilibrage (trois idées datées). (2 pts)

d) Troisième partie : des institutions de nouveau à l'épreuve depuis 2017, puis une conclusion. (2 pts)

## Exercice 3 – Analyse de document : la parité à l'Assemblée ★★★ *(8 pts)*

Analysez ce document en montrant que la parité progresse à l'Assemblée nationale depuis la fin des années 1990 mais reste inachevée.

**Document** — Les femmes élues à l'Assemblée nationale, de 1945 à 2024 (tableau construit d'après les résultats publiés par l'Assemblée nationale).

| Élection | Femmes élues | Part des sièges | Règle en vigueur |
|---|---|---|---|
| 1945 (Assemblée constituante) | 33 | 5,6 % | Aucune |
| 1993 | 35 | 6,1 % | Aucune |
| 1997 | 63 | 10,9 % | Aucune |
| 2002 | 71 | 12,3 % | Loi du 6 juin 2000 |
| 2007 | 107 | 18,5 % | Loi du 6 juin 2000 |
| 2012 | 155 | 26,9 % | Loi du 6 juin 2000 |
| 2017 | 224 | 38,8 % | Pénalités renforcées (loi du 4 août 2014) |
| 2022 | 215 | 37,3 % | Loi du 4 août 2014 |
| 2024 | 208 | 36,0 % | Loi du 4 août 2014 |

*Nombre de sièges : 586 en 1945, 577 depuis 1986. Les députés sont élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, sauf de 1945 à 1956 et en 1986 (scrutin de liste à la proportionnelle).*

a) Présentez le document, puis décrivez l'évolution de la part des femmes en distinguant trois phases. (2 pts)

b) Quelles réformes expliquent la progression observée à partir de 2002 ? (2 pts)

c) En 2024, combien de sièges supplémentaires les femmes auraient-elles dû obtenir pour être au moins aussi nombreuses que les hommes ? Expliquez pourquoi la parité est plus difficile à atteindre aux législatives qu'aux municipales. (2 pts)

d) Quelles limites de la parité le document révèle-t-il ? Que ne dit-il pas ? (2 pts)

*Bon courage !*

*Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).*